



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE
LAURIER-STATION
COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

1245^{IÈME} SESSION

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

À une séance ordinaire tenue le 13 septembre 2021, à 19h30, à la salle d'audience de la cour municipale, située au 121-A, rue St-André, étaient présents :

Mme Pierrette Trépanier, maire

Mme Huguette Charest, conseillère no 2
Mme Suzanne Croteau, conseillère no 3
M. Marc Legros, conseiller no.4
M. Marcel Demers, conseiller no 5

Est présent :

Mme Justine Bouchard / secrétaire-trésorière adjointe

Est absent :

M. Frédérick Corneau / secrétaire-trésorier

La séance est ouverte à 19h30 par madame Pierrette Trépanier, maire qui souhaite la bienvenue aux membres.

NO: 0240-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Demers, appuyé par madame la conseillère Huguette Charest, et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

NO: 0241-21

ADOPTION PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 fut remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2021 fut remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021 soit adopté et dispensé de lecture ;
- QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 août 2021 soit adopté et dispensé de lecture ;

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

3.

PARTIE INFORMATIVE

3.1 Madame Trépanier, maire, avise les citoyens et citoyennes de la finalisation des travaux concernant le Plan d'action ainsi que de la nouvelle Politique Familles-Aînés MADA. Celle-ci sera bientôt accessible à l'ensemble de la population et la municipalité assurera sa diffusion au sein de la collectivité.

3.2 Madame Trépanier, maire, avise les citoyens et citoyennes de l'autorisation du règlement d'emprunt no.01-2021 de la RIAELC. Ce règlement d'emprunt servira à financer l'installation d'une conduite de refoulement aux étangs aérés.

3.3 Madame Trépanier, maire, avise les conseillers du refus de la subvention fédérale « Initiative canadienne pour des collectivités en santé » dans le cadre du projet de Skate-Parc. La demande fut produite tel qu'il appert à la résolution no.0188-21 ;

4.

ADMINISTRATION

NO: 0242-21

**RÉSOLUTION / ADOPTION / POLITIQUE FAMILIALE
MADA-FAMILLES 2022-2027 / PLAN D'ACTION**

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station s'est engagée à réaliser la mise à jour de sa politique familiale et de renouveler son accréditation de municipalité amie des aînés;

ATTENDU QUE le comité de pilotage représentant les familles et les aînés a participé à chaque étape de la réalisation de la mise à jour;

ATTENDU QUE les familles et les aînés ont été consultés dans le cadre de la mise à jour;

ATTENDU QUE les résultats issus de la consultation ont servi à l'élaboration du plan d'action;

ATTENDU QUE les partenaires ont été consultés afin de valider leur participation à la réalisation de la mise en œuvre du plan d'action;

ATTENDU QUE le plan d'action vise à répondre aux besoins des familles et des aînés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'ADOPTER « La Politique MADA-Familles 2022-2027 », ainsi que son plan d'action.

ADOPTÉE

NO: 0243-21

**RÉSOLUTION D'APPUI / SEMAINE DE LA SÉCURITÉ
FERROVIÈRE / ÉDITION 2021**

ATTENDU QUE « La Semaine de la sécurité ferroviaire » aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021.

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens.

Municipalité de Laurier-Station

No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu à l'unanimité ;

- D'APPUYER « *La Semaine de la sécurité ferroviaire* », qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

ADOPTÉE

NO: 0244-21

ADOPTION / ÉTATS FINANCIERS 2020 / OMH DU SUD DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la réception des États financiers vérifiés 2020 de « *L'O.M.H. du Sud de Lotbinière* », en date du 24 août 2021;

ATTENDU QUE le dépôt de ceux-ci par le secrétaire-trésorier lors de la séance;

ATTENDU QUE, la municipalité s'engage toujours à contribuer à une hauteur de 10% du déficit, soit 893\$ pour l'année 2020 ;

ATTENDU QUE, la municipalité se doit d'approuver ceux-ci par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Demers, appuyé par madame la conseillère Huguette Charest, et résolu à l'unanimité;

- D'APPROUVER les états financiers vérifiés 2020 de l'« *O.M.H du Sud de Lotbinière* » et le versement de la contribution municipale au déficit, d'un montant de 893\$ pour l'année 2020.

ADOPTÉE

NO: 0245-21

EMBAUCHE / POSTE D'URBANISME / M. FRANCIS MATTE

ATTENDU QUE le conseil désire obtenir plus de détails concernant l'ouverture d'un poste d'urbanisme au sein du service d'aménagement du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- DE REPORTER l'embauche de monsieur Francis Matte à titre d'urbanisme au sein du service d'aménagement du territoire.

ADOPTÉE

DÉPÔT

PROGRAMME / RAPPORT / PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX / TETRA TECH QI INC

Madame Bouchard, secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil le document *Programme de gestion des actifs municipaux* tel que conçu par la firme « *Tetra tech QI inc.* », datée d'août 2021. Document demandé dans le cadre d'une demande de subvention à la FCM (Fédération Canadienne des Municipalités), tel qu'il appert aux résolutions no.0176-20 & no.064-21 ;



Municipalité de Laurier-Station

No de résolution
ou annotation

NO: 0246-21

5. RÉSEAU ROUTIER, VOIRIE, AQUEDUC ET ÉGOUT**ADJUDICATION DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / ENTREPRISES BOURGET / TRAITEMENT DE SURFACE / PROJET ROUTE POINTE-DU-JOUR**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Flavien a sondé l'intérêt de la municipalité de Laurier-Station à une éventuelle collaboration dans les travaux de réfection de la route Pointe-du-jour, tel qu'il appert à la résolution no.025-21;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Flavien a apporté les estimations demandées dans les correspondances du 7 et du 10 juin 2021, tel que déposées lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil de Laurier-Station est en accord avec la proposition de collaboration concernant la réfection de la route Pointe-du-Jour;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec la compagnie « *Dillicontracto inc.* » pour la réfection et l'excavation de la route-pointe-du-jour, tel qu'il appert à la résolution no.0238-21 ;

ATTENDU QUE le traitement de surface n'est pas inclus aux travaux de « *Dillicontracto inc.* » et que la municipalité souhaite procéder à l'adjudication d'un contrat avec la même compagnie employée par la municipalité de St-Flavien, eux aussi impliqué dans la réfection de leur tronçon de la route-pointe-du-jour ;

ATTENDU la réception d'une soumission de la part « *Entreprises Bourget* », datée du 31 août 2021, d'un montant de 18 851,75\$ taxes incluses, pour le traitement de surface avec double rechargement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Demers, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec la compagnie « *Entreprises Bourget* », d'un montant de 18 851,75\$ taxes incluses, pour le traitement de surface, double rechargement, dans le cadre des travaux de réfection de la route pointe-du-jour.

ADOPTÉE

NO: 0247-21

AUTORISATION / APPEL D'OFFRES SUR INVITATION / FOURNITURE DE SERVICE / DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS / 2022-2023-2024

ATTENDU QUE le précédent contrat est arrivé à échéance pour l'année 2022 pour le déneigement des trottoirs de la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite procéder via appel d'offres sur invitation pour la fourniture du service, et ce, pour les années 2022-2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité;

- D'AUTORISER monsieur Frédérick Corneau, secrétaire-trésorier, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un service de déneigement des trottoirs pour une durée de trois (3) ans (2022-2023-2024).

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

NO: 0248-21

AUTORISATION DE PAIEMENT / SNC-LAVALIN INC. / HONORAIRES PROFESSIONNELS / ÉTUDE ÉCOLOGIQUE / SURVEILLANCE BUREAU / PROLONGEMENT DES SERVICES ET VOIRIE / RUES LAPOINTE ET OLIVIER

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé l'adjudication d'un contrat de plans et devis pour le prolongement des rues Lapointe et Olivier à la firme « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.066-20;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 11 août 2021, d'un montant de 13 946,89\$ taxes incluses, pour la réalisation de 100% l'étude géotechnique (rés. no. 0262-20) et de 32% de la surveillance bureau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *SNC-Lavalin inc.* », d'un montant total de 13 946,89\$ taxes incluses pour la réalisation de 100% de l'étude géotechnique (rés no. 0262-20), et de 32% de la surveillance bureau.

ADOPTÉE

NO: 0249-21

AUTORISATION DE PAIEMENT / SNC-LAVALIN INC. / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLAN DIRECTEUR / PROJET DES RUES TRÉPANIÉRE-NAULT-DEMERS

ATTENDU QUE la municipalité est présentement à l'étude pour un projet de développement résidentiel dans le secteur des rues Trépanier, Demers et Nault;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la réalisation d'un plan directeur fût nécessaire et que le mandat fut octroyé de gré à gré à « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.065-21 ;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 8 septembre 2021, d'un montant de 1 267,60\$ avant taxes pour la réalisation du plan directeur complété à 93%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *SNC-Lavalin inc.* » d'un montant de 1 267,60\$ avant taxes, pour 93% du mandat de plan directeur dans le cadre du projet des rues Trépanier-Demers-Nault

ADOPTÉE

NO: 0250-21

AUTORISATION DE PAIEMENT / RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO.2 / SNC-LAVALIN INC. / DILLICONTRACTO INC. / PROLONGEMENT DES SERVICES ET VOIRIE / PROJET DES RUES LAPOINTE ET OLIVIER

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station désire faire exécuter des travaux de construction pour la nouvelle rue Lapointe afin de desservir une nouvelle section du parc industriel de Laurier ainsi que le prolongement des services sur la rue Olivier pour offrir de nouveaux terrains à vendre ;

ATTENDU QUE le conseil a octroyé un mandat de plans et devis pour le dit projet à la firme « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.066-20;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'adjudication d'un contrat à l'entreprise « *Dillicontracto inc.* » pour la réalisation des travaux, tel qu'il appert à la résolution no.0112-21 ;

ATTENDU la réception d'une recommandation de paiement no.2 datée du 26 août 2021 de la part de « *SNC-Lavalin inc.* », scellée par monsieur Alex Blanchette, ingénieur, d'un montant de 509 635,60\$ taxes incluses, excluant une retenue de garantie de 10% d'un montant de 83 978,61\$ pour les travaux exécutés en date du 20 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER la recommandation de paiement no.2 émise par « *SNC-Lavalin* », d'un montant de 509 635,60\$ taxes incluses, excluant le retenue de garantie de 10% d'un montant de 83 978,61\$, à l'entreprise « *Dillicontracto inc.* », pour les travaux exécutés en date du 20 août 2021 dans le cadre du projet de prolongement des services et voirie dans les rues Lapointe et Olivier.

ADOPTÉE

NO: 0251-21

ADJUDICATION DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / GIROUX ARPENTAGE / OPÉRATION CADASTRALE / DÉVELOPPEMENT PHASE II « LA CLÉ DES CHAMPS » / RUE DES ÉRABLES

ATTENDU QUE suite aux travaux de construction de la phase I réalisés en 2013, la municipalité de Laurier-Station souhaite maintenant compléter les travaux de construction des infrastructures du projet de développement domiciliaire « *La Clé des Champs* », ainsi que l'aménagement de services sur la rue des Érables pour desservir de nouveaux terrains;

ATTENDU QUE la phase 2 du développement comprend la construction de trois (3) rues d'une longueur approximative de 375 m lin. et permettra d'offrir vingt-neuf (29) nouveaux terrains;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'adjudication d'un contrat via appel d'offres public (SÉAO) à « *Excavations Ste-Croix inc.* » pour les travaux d'infrastructures du projet de développement domiciliaire « *La Clé des Champs* » phase II et d'une partie de la rue des Érables, tel qu'il appert à la résolution no.203-21 ;

ATTENDU QU'une opération cadastrale en territoire rénové est nécessaire à la poursuite des dits travaux ;

ATTENDU la réception d'une soumission de « *Giroux Arpentage* », datée du 23 août 2021, d'un montant de 14 659,31\$ taxes incluses pour l'arpentage du lot # 5989657 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu à l'unanimité;

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat gré à gré à « *Giroux Arpentage* », d'un montant de 14 659,31\$ taxes incluses, pour l'arpentage du projet de développement de la phase II « *La Clé des Champs* » / Rue des Érables.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

6. URBANISME

NO: 0252-21

DEMANDE / DÉROGATION MINEURE / LOT # 3 950 569 / 167 RUE DU SAULE

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 167 rue du Saule, lot 3 950 569, a un projet visant l'agrandissement de son entrée véhiculaire comportant un élément non conforme à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE selon l'article 10.3.4 - *Largeur des accès* du règlement de zonage 02-17 actuellement en vigueur, une entrée véhiculaire résidentielle ne peut pas excéder une largeur de 8 mètres;

ATTENDU QUE la demande a pour but d'autoriser une entrée véhiculaire résidentielle d'une largeur de 10,06 mètres, étant dérogatoire de 2,06 mètres;

ATTENDU QUE le CCU a effectué l'analyse suivante pour la propriété faisant l'objet de la présente demande :

- L'argumentaire du demandeur;
- L'impact visuel du projet dans le secteur;
- La largeur du lot;
- La possibilité d'une seconde entrée;
- Les matériaux utilisés;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accorder la demande concernant l'agrandissement de l'entrée véhiculaire, comprenant son élargissement à une largeur totale de 10,06 mètres;

ATTENDU QUE le conseil est en accord avec cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCORDER la dérogation mineure suivante pour l'immeuble du 167 rue du Saule : Agrandissement de l'entrée véhiculaire augmentant la largeur de l'accès à 10,06 mètres;

ADOPTÉE

NO: 0253-21

DEMANDE / DÉROGATION MINEURE / LOT # 3 950 580 / 180 RUE JEAN XXIII

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 180 rue Jean XXIII, lot 3 950 580, projette un agrandissement de son bâtiment principal et projette de construire un garage intégré comprenant une pièce habitable, comportant des éléments non conformes à la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE selon l'article 5.2.2 *Normes relatives aux constructions complémentaires* prévoit qu'un garage privé doit avoir une hauteur maximale équivalente à la hauteur du bâtiment principal;

ATTENDU QUE selon l'article 5.2.2 *Normes relatives aux constructions complémentaires* prévoit qu'un mur extérieur d'un garage privé doit avoir une hauteur maximale de 4 mètres sans tenir compte du pignon;

ATTENDU QUE selon la grille de spécifications de la zone RB-14 du règlement de zonage 02-17 actuellement en vigueur, la marge avant d'un bâtiment principal doit être d'un minimum de 7,5 mètres;

ATTENDU QUE l'agrandissement projeté prévoit un empiètement de 1,52 mètre sur la marge avant actuelle de 7,74 mètres. L'agrandissement réduira donc la marge avant à 6,12 mètres, étant dérogatoire de 1,38 mètre;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE la construction du garage projeté prévoit une hauteur de 7,74 mètres, alors que le bâtiment principal a une hauteur de 5,26 mètres, étant dérogatoire de 2,48 mètres;

ATTENDU QUE la construction du garage projeté prévoit un mur extérieur, sans tenir compte du pignon, d'une hauteur de 5,59 mètres, étant dérogatoire de 1,59 mètre;

ATTENDU QUE le CCU a effectué l'analyse suivante pour la propriété faisant l'objet de la présente demande :

- L'argumentaire du demandeur;
- L'impact du projet sur l'harmonie architecturale du quartier;
- Le fait que la hauteur du garage soit justifiée par une pièce habitable;
- Les dimensions de l'agrandissement du bâtiment principal;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accorder la demande concernant l'agrandissement du bâtiment principal réduisant la marge avant à 6,12 mètres et d'accorder les demandes concernant la construction d'un garage intégré ayant un mur extérieur d'une hauteur de 5,59 mètres et une hauteur totale de 7,74 mètres;

ATTENDU QUE le conseil est en accord avec cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Demers, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'ACCORDER les dérogations mineures suivantes pour l'immeuble du 180 rue Jean XXIII :
 1. Construction d'un agrandissement du bâtiment principal à une distance de 6,12 mètres de la ligne avant;
 2. Construction d'un garage intégré avec pièce habitable ayant un mur extérieur d'une hauteur de 5,59 mètres et une hauteur totale de 7,74 mètres.

ADOPTÉE

7. IMMEUBLES, PARCS ET TERRAINS

NO: 0254-21

ADJUDICATION DE CONTRAT / NORMAND CÔTÉ ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC. /

ATTENDU QUE l'éclairage au niveau du gymnase du Complexe des loisirs est maintenant désuet (lampes halogènes), et que ces pièces sont maintenant inaccessibles ;

ATTENDU la perte d'énergie et une consommation élevée d'électricité en raison de ces lampes halogènes ;

ATTENDU la disponibilité d'une subvention provenant d'Hydro-Québec pour la transition aux éclairages LED, d'un montant de 2 666,40\$;

ATTENDU la réception d'une soumission provenant de « *Normand Côté Entrepreneur électricien inc.* », datée du 2 septembre 2021, d'un montant de 7 830\$ avant taxes pour la fourniture de quinze (15) luminaires LED incluant la pose ;

ATTENDU QUE le montant de 2 666,40\$ provenant de la subvention d'Hydro-Québec est déjà appliqué sur le 7 830\$ avant taxes soumis ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat de gré à gré à « Normand Côté Entrepreneur électricien inc. », d'un montant de 7 830\$ avant taxes, pour la fourniture et la pose de quinze (15) luminaires LED pour le gymnase du Complexe des loisirs.

ADOPTÉE

8. SERVICE INCENDIE

NO: 0255-21

RECOMMANDATION D'EMBAUCHE / POMPIERS / SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN

ATTENDU QUE, suite à un concours de sélection de nouveaux pompiers, le Directeur du Service d'incendie en commun recommande l'embauche des personnes suivantes au sein du Service d'incendie en commun :

- M. Jacob Olivier / Pompier volontaire / premier répondant;
- M. Olivier Derougeur / Pompier volontaire / premier répondant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'embauche de monsieur Jacob Olivier ainsi que de monsieur Olivier Derougeur au sein du Service d'incendie en commun au titre de pompier volontaire / premier répondant médical.

ADOPTÉE

NO: 0256-21

RECOMMANDATION D'EMBAUCHE / PREMIER RÉPONDANT

ATTENDU QUE suite à la recommandation de monsieur Patrick Rousseau, directeur du service incendie en commun d'embaucher madame Élisabeth Dion à titre de première répondante pour la municipalité de Laurier-Station ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'embauche de madame Elizabeth Dion à titre de première répondante pour la municipalité de Laurier-Station ;

ADOPTÉE

9. DIVERS

9.1 Monsieur le conseiller Marc Legros désire obtenir la liste des pompiers et des premiers répondants sortants lors de l'embauche de nouvelle ressource au sein du service ;

9.2 Aviser les policiers et policières de la Sûreté du Québec afin d'assurer une meilleure sécurité sur la rue de la Station. Envisager de placer l'un des indicateurs de vitesse près de l'école.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

10.1 Question concernant le déroulement d'un appel d'offres sur invitation ;

10.2 Question sur les 80 000\$ de compensation pour la rue Lapointe versus la rue des Érables ;

10.3 Question concernant la position des bollards installés sur la route 271 ;



Municipalité de Laurier-Station

No de résolution
ou annotation

10.4 Question concernant les résidences devant la route 271 versus les bollards installés et les collecte de matières organiques ;

10.5 Question concernant l'avancement des travaux de la phase II « La Clé des champs »

NO: 0257-21

ACCEPTATION DES COMPTES / AOÛT 2021

ATTENDU QU'une copie de la liste des comptes du mois d'août 2021 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Demers, appuyé par madame la conseillère Huguette Charest, et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes du mois d'août 2021 au montant de 680 804.79\$.

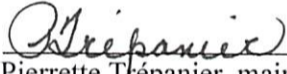
ADOPTÉE

NO: 0258-21

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20h38.

ADOPTÉE


Pierrette Trépanier, maire


Justine Bouchard, secrétaire-trésorière adj.